

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **10 janvier 2022** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Richard Boivin
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Martine Brouard.
Lynda Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification, du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte. La présence du public aux séances du conseil demeure interdite. La séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway sera enregistrée. Un enregistrement audio sera mis sur le site web de la municipalité.

2022-01-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUIVI DU CONSEIL DES SÉANCES DU 6 décembre 2021**
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 6 décembre 2021**
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 - Sécurité incendie**
 - 6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie**
 - 6.2 - Sécurité civile**
 - 6.3 - Autres (fourrière)**
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT**
 - 7.1 - Rapport des tests d'eau potable**
 - 7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées**
- 8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES**
- 9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME**
 - 9.1 - Résolution pour approuver le plan de développement 2022-2025 du Comité développement Stornoway**
- 10 - LOISIRS - CULTURE**
 - 10.1 - Résolution pour autoriser la signature du contrat avec l'entrepreneur en construction Simocam pour donner suite à la soumission retenue pour le projet accessibilité du chalet des Loisirs**
 - 10.2 - Besoin en chauffage, climatisation et énergie pour le chalet des loisirs à la suite à la visite de Nixo.**

11 - LÉGISLATION

- 11.1** - Résolution pour augmenter la rémunération des élus et des employés municipaux pour l'année 2022 et ajout du congé maladie
- 11.2** - Résolution en faveur du partage des coûts et temps d'une ressource (2 ans) en développement avec la municipalité de Stratford

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 12.1** - Comptes à payer
- 12.2** - Rapport de la petite caisse au 31 décembre 2021
- 12.3** - Résolution pour une augmentation du remboursement pour le repas de Noël pour les employés à 50. \$ du repas
- 12.4** - Résolution pour consentir l'installation d'une fibre optique sur toron existant Bell et Cable Axion, sur les nouveaux torons Sogetel et en enfoui
- 12.5** - Résolution pour l'achat d'une licence Zoom, Teams ou 360 Microsoft
- 12.6** - Résolution pour renouveler l'adhésion et l'assurance 2022 à l'Association des directeurs municipaux du Québec de la directrice et de l'adjointe de direction de la Municipalité de Stornoway
- 12.7** - Adhésion journal Le Cantonnier
- 12.8** - Résolution pour l'abonnement annuel du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 à Québec municipal
- 12.9** - Résolution autoriser la formation obligatoire en éthique et déontologie des nouveaux élus et des conseillers réélus

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

- 13.1** - Rapport de l'inspecteur en voirie
- 13.2** - Résolution pour ajouter un addenda à l'appel d'offres pour ajouter le terme gravière pour la provenance du MG20B sur l'appel d'offres pour la réfection des chemins Ballock, Hampden et 4e Rang - Travaux de voirie locale

14 - TECQ 2019-2023

15 - CORRESPONDANCE

16 - VARIA

- 16.1** - Varia

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 17.1** - Voirie - Réjean Boulanger
- 17.2** - Bibliothèque - Rachelle Audet
- 17.3** - Transautonomie - Réal Cameron
- 17.4** - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard
- 17.5** - Loisirs - Richard Boivin
- 17.6** - Famille et aînés - Réal Cameron
- 17.7** - SDE du Granit - Réjean Boulanger
- 17.8** - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau
- 17.9** - Comité de développement - Linda Bouchard
- 17.10** - COGESAF - Sacha Simoneau
- 17.11** - Parc Stornoway - Réal Cameron
- 17.12** - Parc Frontenac -
- 17.13** - Village-relais - Linda Bouchard
- 17.14** - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

18 - MOT DE LA MAIRESSE

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - SUIVI DU CONSEIL DES SÉANCES DU 6 décembre 2021

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 6 décembre 2021

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-01-02

4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 6 décembre 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Sécurité incendie

6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

6.2 - Sécurité civile

6.3 - Autres (fourrière)

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

7.1 - Rapport des tests d'eau potable

7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

2022-01-03

9.1 - Résolution pour approuver le plan de développement 2022-2025 du Comité développement Stornoway

CONSIDÉRANT QUE la municipalité travaille en équipe avec le Comité de développement;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement a été réalisé suite à une consultation par sondage avec les citoyens;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE la municipalité de Stornoway approuve le plan de développement présenté par le Comité de développement Stornoway;

Adopté à l'unanimité des conseillers

10 - LOISIRS - CULTURE

2022-01-04

10.1 - Résolution pour autoriser la signature du contrat avec l'entrepreneur en construction Simocam pour donner suite à la soumission retenue pour le projet accessibilité du chalet des Loisirs

CONSIDÉRANT QUE suite à l'examen des soumissions reçues pour le projet d'accessibilité Chalet des Loisirs du 6 décembre dernier, par l'architecte David Leslie;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte David Leslie nous a recommandé de choisir le soumissionnaire Construction Simocam au prix de sa soumission avant taxes de 75 535,59 \$ (au montant de 86 847,05 \$ taxes incluses);

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la signature du contrat avec la compagnie de Construction Simoncam pour le prix de 86 0487.05 \$ taxes incluse.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.2 - Besoin en chauffage, climatisation et énergie pour le chalet des loisirs à la suite à la visite de Nixo.

Une demande de rencontre par Zoom sera faite auprès de la firme Nixo et de M. David Leslie, l'architecte mandaté pour ce projet, pour répondre à nos questions et nous présenter les scénarios possibles selon nos besoins énergétiques. La date du 24 janvier a été retenu pour tenir cette rencontre.

11 - LÉGISLATION

2022-01-05

11.1 - Résolution pour augmenter la rémunération des élus et des employés municipaux pour l'année 2022 et ajout du congé maladie

CONSIDÉRANT QUE le taux de l'indice des prix à la consommation du Québec déterminé par Statistique Canada est à 4,7 % en novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le règlement des élus #2014-485, prévoit une augmentation annuelle de minimum 2% et maximum 4%;

Il est proposé par Linda Bouchard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise une augmentation de la rémunération de base des élus et de l'allocation des dépenses de 2%, rétroactive au 1er janvier 2022;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise une augmentation de la rémunération de Sacha Simoneau, inspecteur en bâtiment et en environnement de trois dollars l'heure rétroactive au 1er janvier 2022;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'augmentation de la rémunération de Lynda Fillion, directrice générale et greffière-trésorière d'un dollar l'heure en plus du 4 %, tel que prévu dans la lettre d'engagement du 14 avril 2021, rétroactive au 1er janvier 2022;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'augmentation de la rémunération de tous les employés municipaux de 4 % rétroactive au 1er janvier 2022;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise 14 heures de congé de maladie par année pour les employés engagés à 35 heures semaines et de calculer au prorata pour les autres employés selon la moyenne des heures habituellement travaillées.

QUE les montants soient pris dans les postes suivants :

- Rémunération de base des élus n°02-110-00-131;
- Allocations dépenses des élus n°02-110-00-133;
- Rémunération dir. gén. et secrétaire n°02-130-00-141;
- Rémunération - inspecteur municipal n°02-320-00-141;
- Aide technicien des étangs n°02-414-01-141;
- Rémunération réseau égout n°02-415-00-141;
- Rémunération - inspecteur bâtiment n°02-610-00-141;
- Rém. Conciergerie Village-relais n°02-622-00-141;
- Autre rémunération village-relais n°02-622-01-141;
- Salaire pelouse Village-relais n°02-622-02-141;
- Rém. Concierge n°02-701-50-141;
- Rémunération - concierge n°02-702-20-141;
- Autres rémunération centre comm. n°02-702-21-141;
- Salaire tonte pelouse (centre comm.) n°02-702-22-141.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-01-06

11.2 - Résolution en faveur du partage des coûts et temps d'une ressource (2 ans) en développement avec la municipalité de Stratford

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement proposé demande pour certains projets des qualifications et du beaucoup d'heure de travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stratford désire partager avec la municipalité de Stornoway une ressource commune;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est disponible pour 50 % du salaire pour un contrat de 2 ans et que la municipalité aura à déboursier environ 12 500. \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE les employés ont très peu de temps à offrir sur les projets du plan de développement;

Il est proposé par Rachelle Audet

QUE la municipalité se propose en faveur du partage du coup et du temps d'une ressource commune avec la municipalité de Stratford.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-01-07

12.1 - Comptes à payer

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture d'essence payée par Visa de 71.70 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.2 - Rapport de la petite caisse au 31 décembre 2021

Le rapport de la petite caisse au 31 décembre 2021 est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

2022-01-08

12.3 - Résolution pour une augmentation du remboursement pour le repas de Noël pour les employés à 50. \$ du repas

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway désire offrir une sortie au restaurant pour son party de Noël;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour un repas prit dans un restaurant étant plus élevés;

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway rembourse le coût du repas, des employés seulement, pour un montant de 50 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le compte Réceptions n°02-110-00-493.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-09

12.4 - Résolution pour consentir l'installation d'une fibre optique sur toron existant Bell et Cable Axion, sur les nouveaux torons Sogetel et en enfoui

CONSIDÉRANT QUE le projet de déploiement de réseau de fibre optique sur le territoire de la MRC Le Granit est prévu au plus tard en septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'installation dans la municipalité de Stornoway est prévue entre le 5 février et le 5 mai 2022;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE la municipalité autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement vérifier et signer le consentement municipal afin de permettre à l'entrepreneur des travaux, Sogetel inc., à utiliser lorsque nécessaire pour l'installation de la fibre l'emprise de la municipalité. L'entrepreneur des travaux devra nous indiquer les endroits où il aura passé la fibre sur l'emprise de la municipalité et devra remettre le tout comme avant les travaux;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.5 - Résolution pour l'achat d'une licence Zoom, Teams ou 360 Microsoft

Il est convenu de vérifier chacune des licences et de préparer un tableau comparatif et d'attendre l'achat afin de confirmer les besoins futurs pour nos rencontres 2022.

2022-01-10

12.6 - Résolution pour renouveler l'adhésion et l'assurance 2022 à l'Association des directeurs municipaux du Québec de la directrice et de l'adjointe de direction de la Municipalité de Stornoway

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Municipalité de Stornoway doit être informée sur les sujets touchant l'actualité et sur nos réalités quotidiennes;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Municipalité de Stornoway doit être en mesure d'avoir des sources d'information fiable;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la direction est de s'assurer que la Municipalité de Stornoway gère selon les lois;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec

permet à ses membres d'être formés et informés sur les différents changements survenus dans les lois et réglementations;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec met à la disposition de ses membres de nombreux outils de communication publiés sur une base régulière;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec a un intranet réservé aux membres comportant une foule de documents et de publications utiles pour les gestionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une assurance des frais juridiques et un cautionnement;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une protection, un programme d'aide aux membres;

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal de Stornoway renouvelle l'adhésion de la directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Stornoway, Lynda Fillion , à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2022 pour la somme de 495 \$ plus taxes, total de 569,13 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'adhésion de l'adjointe de direction générale de la Municipalité de Stornoway, Tania Richer, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2022 pour la somme de 450 \$ plus taxes, total de 517,39 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'adhésion de la directrice générale/greffière-trésorière et l'adjointe de direction générale de la Municipalité de Stornoway, Lynda Fillion et Tania Richer, à l'assurance offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2022 pour la somme de 390 \$ taxes comprises chacune, 780 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste Cotisation annuelle *ADMQ n°02-130-00-959*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.7 - Adhésion journal Le Cantonnier

Aucun frais d'adhésion est nécessaire pour recevoir le journal Le Cantonnier;

C'est un journal qui est distribué gratuitement dans la région et dans notre municipalité;

Il serait intéressant que la municipalité utilise le journal Le Cantonnier pour ses publications ou publicités.

2022-01-11

12.8 - Résolution pour l'abonnement annuel du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 à Québec municipal

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent avec accès à tous les publications présentées dans les courriels quotidiens de Québec municipal;

CONSIDÉRANT QUE Québec municipal offre des informations et publications intéressantes pour bien outiller les conseillers municipaux dans leur mandat;

Il est proposé par Linda Bouchard

QUE la municipalité autorise l'abonnement annuel par un service Internet du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 pour le prix de 90. \$ plus taxes pour un total de 103.48 \$ taxes incluses.

Que le montant soit pris dans le compte déjà budgété *Cotisation annuelle UMQ-Québec municipal n° 02-110-00-959*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-01-12

12.9 - Résolution autoriser la formation obligatoire en éthique et déontologie des nouveaux élus et des conseillers réélus

CONSIDÉRANT QUE la formation en éthique et déontologie des nouveaux élus et conseillers élus est obligatoire;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE la municipalité autorise l'inscription en ligne, par la directrice générale, de tous les conseillers, de la mairesse, de la directrice générale et l'adjointe de direction.

QUE le montant soit pris dans le compte déjà budgété Formation et perfectionnement (Conseil) n° 02-110-00-493 et Formation et perfectionnement (administration) n° 02-130-00-456.

Adopté à l'unanimité des conseillers

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

Aucun rapport.

2022-01-13

13.2 - Résolution pour ajouter un addenda à l'appel d'offres pour ajouter le terme gravière pour la provenance du MG20B sur l'appel d'offres pour la réfection des chemins Ballock, Hampden et 4e Rang - Travaux de voirie locale

CONSIDÉRANT QUE dans l'appel d'offres publié le 16 décembre dernier sur le site SÉAO ayant pour titre : Réfection des chemins Ballock, Hampden et 4e rang-Travaux de voirie locale, que la pierre concassée de calibre MB 20b devait être produite en carrière seulement;

CONSIDÉRANT QUE pour le rechargement des Chemins Ballock et Hampden la provenance de la pierre concassée peut aussi provenir d'une gravière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a jusqu'au 19 janvier pour produire un addenda ;

Il est proposé par Réjean Boulanger

QU'un addenda soit produit pour permettre d'ajouter que la pierre concassée produite de calibre MG 20b peut provenir d'une gravière pour les Chemins Ballock et Hampden.

Adopté à l'unanimité des conseillers

14 - TECQ 2019-2023

15 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois de décembre est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

16 - VARIA

16.1 - Varia

Participation de la municipalité pour le projet prendre soin de notre monde pour participer à la demande de subvention de 300. \$ à la Constellation du Granit.

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

17.1 - Voirie - Réjean Boulanger

17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet

17.3 - Transautonomie - Réal Cameron

17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard

Claude Giguère, directeur remplaçant d'Éric Croteau qui a eu un poste au Ministère de l'Éducation. M. Giguère remplacera jusqu'au 22 décembre et sera le mentor en janvier d'Isabelle Boulet nouvellement nommée directrice à l'école de la Rose-des-Vents.

Pour accéder au site, ce sera L'École de la Rose-des-Vents de Stornoway - Freinet (changement à cause de la difficulté de trouver le site).

Semaine du personnel enseignant sera du 6 au 12 février 2022.

Semaine de la persévérance scolaire sera du 14 au 18 février 2022, le porte-parole sera Laurent Duvernay-Tardif.

Activités de sortie scolaire : Ski de de fond et raquette à St-Romain, vendredi, le 18 février 2022. Coût d'entrée par élève de 3\$ + transport d'autobus avec coffre à bagage.

17.5 - Loisirs - Richard Boivin

17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau

17.9 - Comité de développement - Linda Bouchard

La signature du contrat de la vente de l'Hébergement Stornoway est prévue le 20 janvier 2022.

17.10 - COGESAF - Sacha Simoneau

17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron

Le sentier est ouvert aux VTT.

17.12 - Parc Frontenac -

17.13 - Village-relais - Linda Bouchard

17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

18 - MOT DE LA MAIRESSE

Madame Martine Brouard, mairesse sera présente au prochain conseil des maires qui aura lieu le 16 février prochain. Visiter le site web de la MRC du Granit pour consulter les procès-verbaux. www.mrcgranit.qc.ca/.

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Il est proposé par R  al Cameron et r  solu unanimement que cette s  ance ordinaire soit lev  e    20 h 30.

Martine Brouard,
Mairesse

Lynda Fillion,
Directrice g  n  rale
et secr  taire-tr  sori  re

Je, Martine Brouard, mairesse, atteste que la signature du pr  sent proc  s-verbal   quivaut    la signature par moi de toutes les r  solutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.